

Édito

Chère Astérienne, Cher Astérien,

Nous voici au cœur de l'été, sous une chaleur accablante et avant de faire une pause estivale, l'équipe municipale et moi-même souhaitons vous informer par le biais du dernier numéro de votre journal de proximité : j'ai nommé La Gazette astérienne.

Deux dossiers majeurs y sont mis en exergue : ils concernent les finances locales et les grands chantiers d'investissement.

Le budget est probablement le document opérationnel primordial dont disposent les collectivités, parce qu'il expose de façon manifeste les objectifs politiques qui sont rendus compatibles et de fait immédiatement traduits dans la réalité. Animés d'une volonté de transparence, nous voulons vous faire connaître dans son intégralité et de façon systématique, l'ensemble des informations budgétaires.

Il s'agit certes de données sérieuses, mais nous sommes également soucieux que chaque citoyen puisse y accéder avec facilité : la transparence budgétaire est pour l'équipe municipale, une condition préalable à la démocratie participative, car elle permet aux citoyens de formuler un avis sur la qualité des services rendus et sur leur adéquation avec leurs attentes.

Or votre retour d'information se traduit par une utilisation plus efficace des ressources publiques. Vous trouverez donc dans ce numéro la formulation de nos intentions et la mise en œuvre des politiques suivies. Vous appréhendez aisément le budget communal maîtrisé, équilibré et cohérent depuis 2014, qui assume la première baisse des impôts fonciers bâtis communaux depuis 1977 et qui rend possible l'accroissement des investissements réalisés entre 2017 et 2018.

Parmi ceux-ci, outre la stabilisation des taux d'imposition, figurent également l'aménagement de l'espace urbain, l'amélioration du cadre de vie et la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, véritable projet d'intérêt général qui préserve et améliore le parcours de soin sur Saint-Astier.

Ces grands chantiers en cours appartenant aux priorités que s'était fixées l'équipe municipale, demeurent fidèles à nos engagements tout en préservant l'esprit de « ville à la campagne ».

Dans le même ordre d'idées, découvrez également la réfection des vestiaires du club de football, les avancées sur l'assainissement, le petit patrimoine, l'école municipale de danse, le Petit-Pré, la collecte des déchets, etc. Tous ces travaux vont conférer aux Astériennes et aux Astériens une nouvelle image de la ville, plus moderne, plus agréable et encore plus dynamique : tels sont les qualificatifs qui sièent à une ville que nous aimons passionnément.

Élisabeth MARTY
Maire de Saint-Astier
Conseillère départementale
Vice-présidente de la CCIVS

efany

Ça s'est passé à Saint-Astier ... Les grands moments de la ville !



(1) Remise des prix concours ville fleurie



(2) Carnaval de l'école Mounet Sully



(3) Commémoration du 8 mai



(4) Fête de la danse



(5) Commémoration du 18 juin



(6) Fête de la musique



(7) Remise de dictionnaires aux CM2



(8) Fête de la rivière



(9) Inauguration Place Colonel Arnaud BELTRAME



(10) Puces des rétro-campeurs

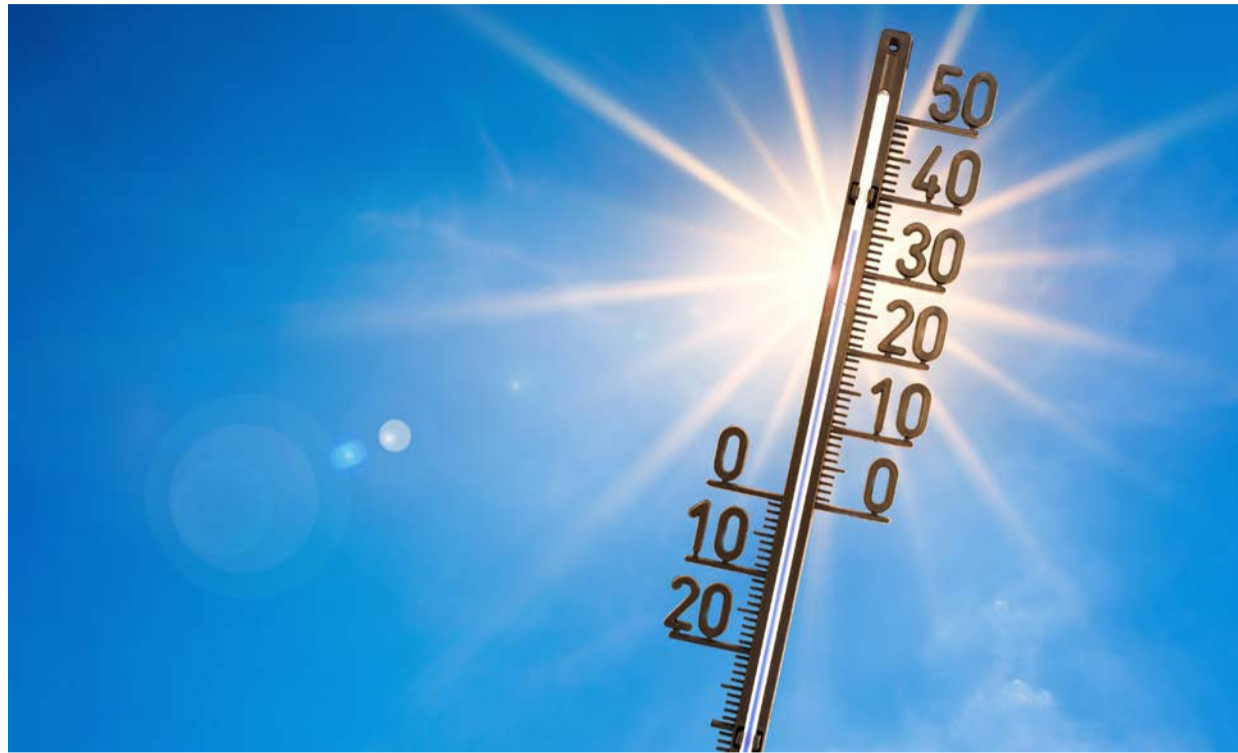


(11) Statue de Saint-Astier



(12) Commémoration du 14 juillet

Vie pratique au quotidien



PRÉVENTION CANICULE

Face aux **fortes chaleurs**, voire à la canicule, nous rappelons à toutes et à tous que le **Plan National Canicule** prévoit des actions spéciales pour venir en **aide** aux personnes vulnérables et isolées.

La commune de Saint-Astier se mobilise et agit. Vous pouvez contacter le **Centre Communal d'Action Sociale** au **05.53.02.42.97**, et, si vous le souhaitez, vous inscrire sur un **registre nominatif** tel que la loi le prévoit, en précisant « Canicule 2019 ».

De plus, pour la deuxième année, les agents du CCAS **téléphonent** aux personnes les plus **vulnérables** afin de connaître leurs besoins. Par ailleurs, si vous avez connaissance d'une personne en difficulté, n'hésitez pas à informer les services municipaux : vous sauvez peut-être une vie.

Cette organisation peut permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du « Plan d'alerte et d'urgence » canicule.

Brûlage à l'air libre des déchets verts

En France, on estime qu'**un million de tonnes** par an de **déchets verts** provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont **brûlés à l'air libre**. Largement pratiquée, cette activité est **interdite** depuis plusieurs années par le **règlement sanitaire** départemental.

Cette combustion dégage de nombreuses substances **polluantes, toxiques** pour l'**homme** et néfastes pour l'**environnement**.

Règle générale : les déchets dits «verts», produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Il est notamment **interdit de brûler** dans son **jardin** :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,

Les **déchets verts** doivent être déposés en **déchetterie** ou faire l'objet d'un **compostage** individuel.

Les **services d'hygiène** peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction. **Brûler ses déchets** verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

La déchèterie à Saint-Astier est ouverte du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h00. (Horaires variables en fonction des fortes températures).



Dernières nouvelles

UNE ASTÉRIENNE CHAMPIONNE DU MONDE !

Christelle Lazard a décroché brillamment sa sélection en équipe de France de trail en début d'année. Elle a obtenu l'**or** avec l'équipe féminine lors du **championnat du monde** de trail début juin au Portugal.



Tribune d'expression

Un budget 2019 en trompe l'œil !

Pour présenter le budget 2019, Mme MARTY a repris ses 10 « grandes trajectoires » présentées lors de ses vœux en janvier. Reprenons quelques-uns de ces projets : **BAISSE DE 3% de la taxe foncière, le compte n'y est pas !!! Nous avons fait remarquer que cette baisse était bien faible au regard de la hausse subie en 2017 sur la part intercommunale : + 3pts (de 5,73% à 8,73%). Pour compenser cette hausse, la part communale aurait dû baisser d'autant soit de 39,84% à 36,84%. Or les 3% proposés vont faire passer le taux de 39,84% à 38,64%**. Rappelons que nous avions réclamé une baisse dès 2018 dans la mesure où le budget le permettait.

Une fois de plus, le budget ne prévoit rien sur le logement et donc la possibilité d'accueillir de nouvelles familles sur la commune, rien sur le soutien au commerce et à l'artisanat et rien non plus sur le service de police municipale promis en 2014.

Quant à la maison de santé, elle arrive, mais avec beaucoup de retard et avec quels nouveaux professionnels de santé ?

Pour nous, aucune transparence sur ce projet, qu'il s'agisse de sa conception, de son financement, ses futurs occupants ou son délai de réalisation ...

Dernière information : en consultant l'appel d'offre sur le site de la ville, on découvre que les travaux sont programmés du 15/07 /2019 au 15/02/2020.

Plainte pour diffamation aux frais du contribuable

Mme le maire ne supporte plus la critique et se considère diffamée sur les réseaux sociaux aussi a-t-elle porté plainte pour diffamation notamment contre l'opposition.

Les Astériens et Astériennes doivent savoir que Mme MARTY a fait voter la protection fonctionnelle en sa faveur, et va donc faire supporter les frais d'avocat aux deniers de la commune pour ce gros « caprice ».

Que les Astériens et Astériennes soient rassurés, ce type de manœuvre grossière ne nous impressionne pas, et nous continuerons en tant qu'élus de l'opposition à dénoncer les insuffisances et les déviances de Mme MARTY et de son équipe rapprochée.

Les élus de l'opposition: Daniel BENOIST-Claudine BOISSEL-Alain BUGEAUD-Joëlle LAGORCE-Michel QUEILLE -Corine REBIERE-Paulette SIMON

Saint-Astier sur les Champs Élysées



Magnifique !

Les militaires du Centre National d'Entrainement des Forces de Gendarmerie (CNEFG) ont défilé pour le 14 juillet devant le Président de la République.

Avec force et honneur, ils ont représenté le centre d'excellence et notre commune sur la plus belle avenue du monde.

Pour la deuxième fois en cinquante ans, le CNEFG défilait à Paris.



Inauguration Place Colonel Arnaud Beltrame - Rue Amiral Courbet



A Trèbes, dans la nuit du 23 au 24 mars 2018, Arnaud Beltrame, lieutenant-colonel de la gendarmerie, mourait des suites de blessures infligées par un terroriste.

Arnaud Beltrame échange sa vie contre celle d'un otage.

La commune de Saint-Astier a tenu à **rendre hommage** à ce geste héroïque. En présence de nombreuses autorités civiles et militaires, la place située devant l'**ancienne gendarmerie** rue Amiral Courbet a été inaugurée et baptisée **Place Colonel Arnaud BELTRAME**. Ce nom est gravé à tout jamais dans une pierre de calcaire par le sculpteur **Arnaud CHASSEIGNE** (Beauronne).

Passation de commandement au Cnefg

Le **général Bras** a cédé son poste après trois années intenses passées à la tête du Centre National d'Entrainement des Forces de Gendarmerie. Il a passé en revue ses troupes pour la dernière fois le lundi 15 juillet 2019 accompagné du **général Morterol**, commandant les écoles de gendarmerie.

Le **colonel Lamiral**, à qui nous souhaitons **nos vœux de réussite**, commande désormais le CNEFG.



Budget 2019 : Contrôlé et constructif

LE BUDGET 2019 EN UN COUP D'OEIL

MONTANT TOTAL DU BUDGET : 11 138 895 EUROS

FONCTIONNEMENT : 7 155 798 EUROS

INVESTISSEMENT : 3 983 097 EUROS

Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Dépenses des services : 970 255 €

Charges de personnel : 2 080 000 €

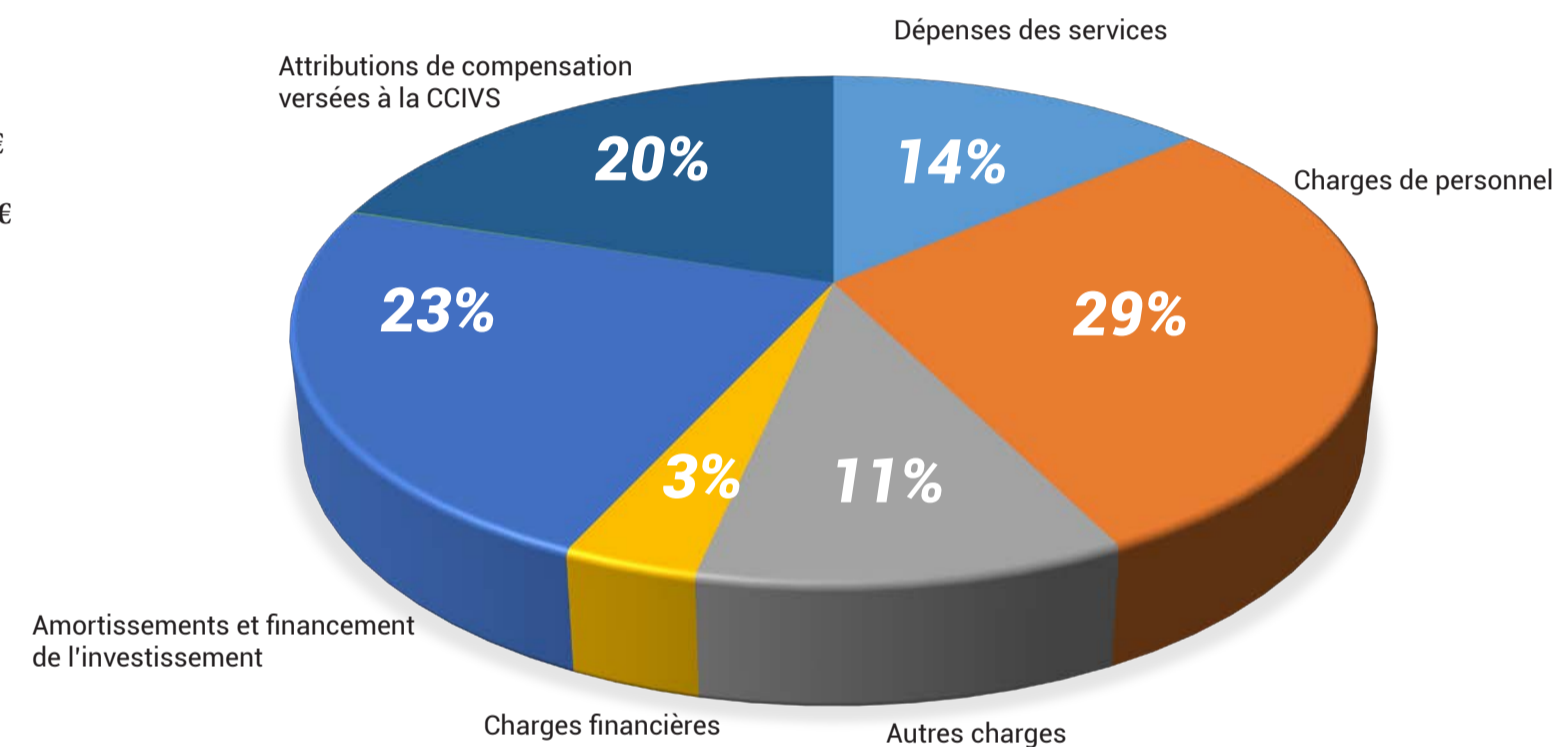
Autres charges (subventions associations, CCAS) : 772 228 €

Charges financières : 245 557 €

Amortissements et financement de l'investissement : 1 647 855 €

Charges exceptionnelles : 5 000 €

Attributions de compensation versées à la CCIVS : 1 434 903 €



Recettes de fonctionnement :

Produits de gestion courante : 71 500 €

Produits des services : 554 600 €

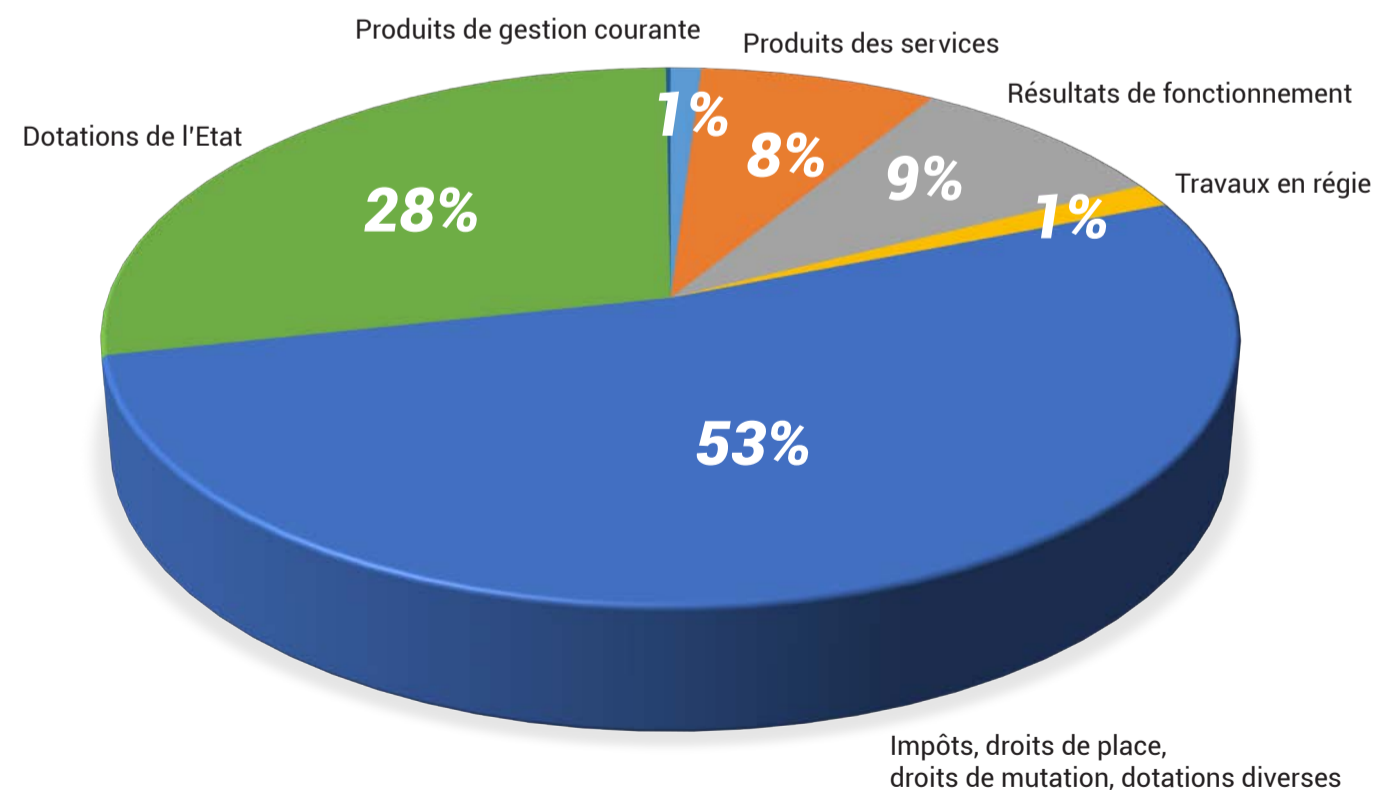
Résultat de fonctionnement : 627 252 €

Travaux en régie : 100 000 €

Impôts, droits de place, droits de mutation, dotations diverses : 3 769 842 €

Dotations de l'Etat : 2 021 804 €

Produits exceptionnels : 10 800 €

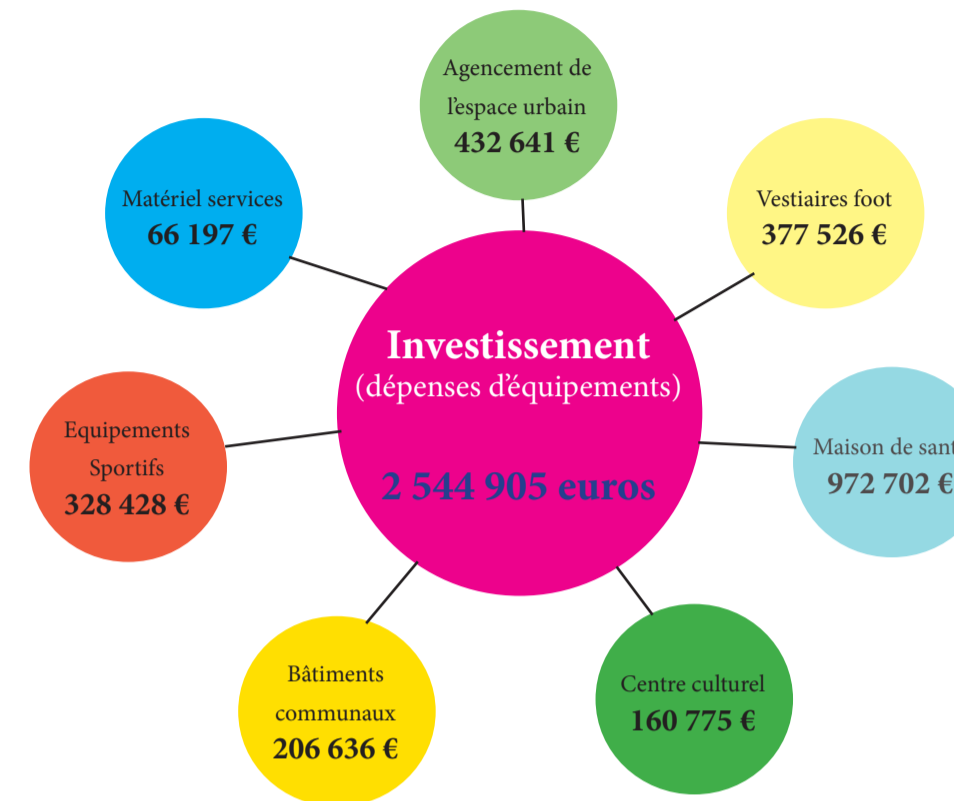


Subventions aux associations :

Le montant versé aux associations est de 91 000 euros. Soit 2 870 euros supplémentaires par rapport au budget 2018.

Budget 2019 : Contrôlé et constructif

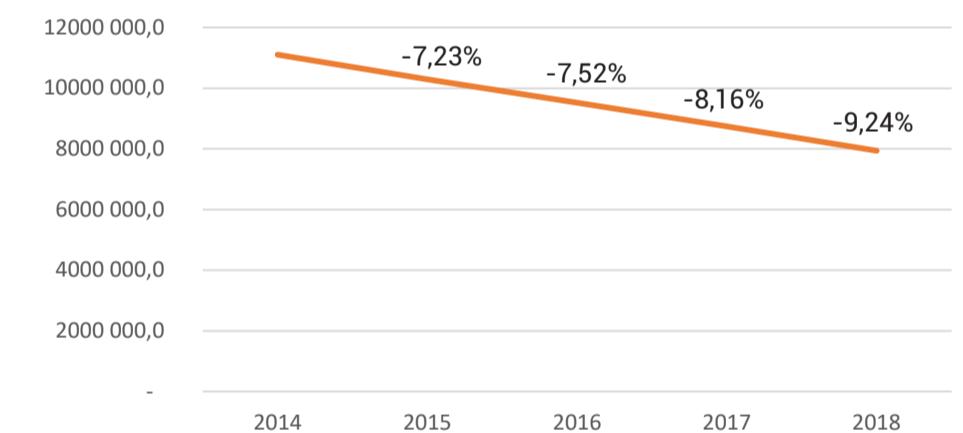
Les investissements de la commune



Comment les dépenses d'investissement 2019 sont-elles financées ?

- ➔ Autofinancement : 1 432 275 €
- ➔ Subventions : 250 517 €
- ➔ FCTVA/Taxe aménagement : 178 000 €
- ➔ Cessions immobilières : 74 266 €
- ➔ Emprunts : 720 000 €
- ➔ Affectation du résultat de fonctionnement : 1 140 000 €
- ➔ Amortissements : 215 580 €

Evolution de la dette depuis 2014



Depuis 2014, la dette de notre commune a très significativement diminuée avec une baisse cette année de plus de 9%.



Interview de Martine Hivert, adjointe déléguée aux finances, à la fiscalité, à l'emploi et à l'économie

Que diriez-vous de la situation financière de la commune depuis 2014 ?

Malgré un héritage financier très tendu, nous avons su mettre en place une gestion saine et très rigoureuse depuis 2014 : la dette de notre commune est passée de 11 millions d'euros à moins de 8 millions d'euros. Des charges de fonctionnement maîtrisées et en baisse ont permis l'autofinancement de tous les investissements depuis 2014. Aucun emprunt n'a été réalisé en 5 ans, c'était la condition sine qua non pour redresser les finances de la ville.

NOTRE COMMUNE SE DÉSENDETTE ET INVESTIT.

Pour vous, 2018 a été marqué par quoi ?

2018 a été marqué par les investissements réalisés pour 1 084 214 euros. Afin d'apporter une identité forte à la ville, l'agencement de l'espace urbain et la rénovation sont primordiaux, ainsi le square Annonne Veneto, le parking du Général de Gaulle, la place Arnaud Beltrame, l'éclairage public, le parking de la gare en partenariat avec la CCIVS, l'amélioration sans cesse du Petit-Pré, ont complètement changé le visage de la ville et le bien-être de la population. La mise en place de la vidéo-protection permet de sécuriser bâtiments, piscine, stades, rues, évitant des dégradations récurrentes. Le village associatif marque notre volonté politique d'accompagner les associations. Le renouvellement important du matériel au sein des services et surtout des techniques, démontre là aussi notre volonté d'améliorer les conditions de travail des agents municipaux. L'achèvement d'importants travaux de mise en sécurité du Centre culturel, plus aux normes depuis 2012 est enfin abouti. C'est un soulagement pour agents et élus.

La commune a multiplié ses investissements par deux entre 2017 et 2018, dégagant un autofinancement de 1 432 275 euros, qui nous permet d'importants investissements pour l'année 2019.

Quels sont les points forts du budget 2019 ?

Après avoir absorbé une pénalité d'emprunts de 418 000 euros, soigneusement oubliée depuis 2011 et 258 000 euros de factures non rattachées à l'exercice 2013, nous partions donc en 2014, avec 676 000 euros d'handicap et 40 000 euros d'épargne nette. Cette somme obtura les gros projets dont la maison de santé. 2019 sera l'année de la construction et de la rénovation. Maison de santé, rénovation des vestiaires Gimel, d'un court de tennis, du sol du gymnase du Roc, de la piste d'athlétisme et création d'un padel. 2019 sera aussi la remise en état du patrimoine communal.

Le budget 2019 marque le début de la baisse des impôts fonciers sur Saint-Astier comme nous l'avions annoncé en 2018, nous souhaitons redonner un peu plus de liberté financière donc un peu plus de pouvoir d'achat aux astériennes et astériens. Nous voulons ramener le taux foncier bâti de la commune (39,84%) aux environs de 30%.

Attention travaux ! Attention travaux ! Attention travaux ! Attention travaux ! Attention travaux ! Attention travaux !

CRÉATION DE NOUVEAUX VESTIAIRES A GIMEL

Les travaux des **vestiaires** de **Gimel** attendus par nos sportifs **depuis 2004** ont débuté. En initiant ces travaux, la municipalité répond ainsi aux attentes de la Ligue de Football d'Aquitaine qui demandait la **mise aux normes** des vestiaires **obligée** par la Fédération Française de Football.

En effet, la **conformité** des vestiaires ne correspondant plus à la réglementation actuelle, ce qui dans un avenir très proche **mettait en péril** le club de football et ses **344 licenciés**, son **école** et les **rencontres** régionales et départementales.

Les **élus de la majorité** au travers de ce projet, soutiennent activement la **vie sportive et associative** sur l'ensemble de notre territoire.

Le coût de l'opération s'élève à **377 526 €**. 80% des travaux seront effectués par des entreprises départementales sous la responsabilité de l'architecte, Stéphane AUPY de Bergerac.

La **commune** prendra à sa charge **61,25 %** du coût de cette opération, deux subventions seront à percevoir une de 86 063 euros du département et 60 220 euros de l'Etat.

Pendant la durée des travaux, un périmètre de sécurité est mis en place. Nous vous demandons de bien vouloir le respecter pour votre sécurité.



MAISON DE SANTÉ, DÉBUT DES TRAVAUX

Le **conseil municipal** du 19 juin, a permis de présenter les **plans** de la maison de santé **aux élus, à la presse et au public** et de **valider** le choix des **entreprises** pour effectuer la réhabilitation de l'ancien local commercial rue Germain Martin. Les **artisans** retenus sont tous de la **Dordogne**.

La maison de santé **offrira** des soins **médicaux** et **paramédicaux** et sera divisée en **14 cabinets** comprenant **médecins** généraux, **infirmiers**, **ophtamologue**, **diététicien**, **ergothérapeutes**, **podologue**, **ostéopathes** et **sophrologue**. Une salle de **première urgence** avec une sortie directe sur l'extérieur permettra d'intervenir sur la «bobologie». Des écrans orienteront la patientèle vers les professionnels de santé.

La **lumière** sera apportée à l'intérieur du bâtiment par des ouvertures et des **patios à ciel ouvert**.

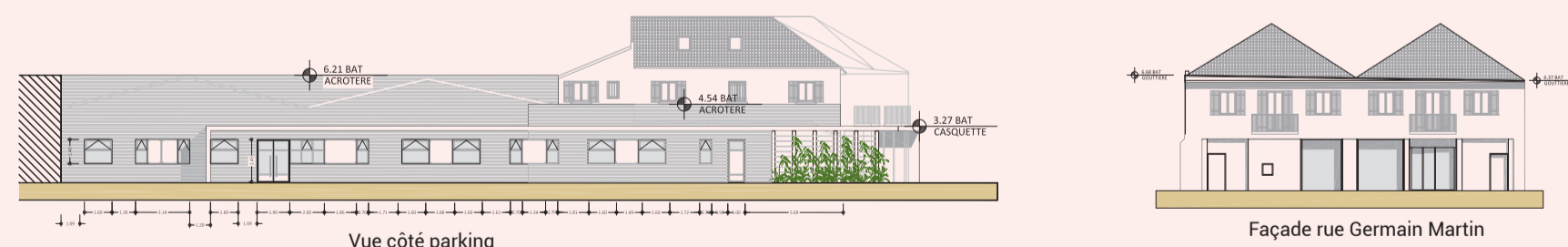
L'**accès au laboratoire** sera indiqué et accentué par une **ouverture** donnant sur le **parking**, qui, lui, sera exclusivement **réservé** à la maison de santé.

Une coursive couverte protégera les piétons.

Emprunt et autofinancement couvriront le coût de l'opération (travaux, maîtrise d'oeuvre et bureaux de contrôles) s'élevant à 972 702 euros. La **totalité des loyers** perçus par les professionnels de santé **équilibrera les dépenses**.

Les **travaux ont donc commencé**. Les containers de chantier sont installés. L'intérieur du bâtiment a été mis à nu. Les premières saignées sont réalisées et les huisseries commandées.

Ainsi, le parcours de soins sur la commune de Saint-Astier se maintient et s'étoffe.



NOUVELLES COLONNES ENTERRÉES

Afin de **limiter les déchets** et éviter que des **hausses financières** se répercutent sur les ménages, la communauté des communes (CCIVS) **responsable** de la **compétence ordures ménagères** met en place des **colonnes semi-enterrées** sur tout le territoire. Ainsi une réorganisation des agents sera efficace en les réaffectant sur des services plus demandeurs, comme la voirie. Les **emplacements** à venir des colonnes sont **déterminés en concertation** avec les élus de chaque commune concernée en fonction des lieux de passages les plus judicieux, à savoir une colonne semi-enterrée pour 120 personnes, soit 50 foyers en moyenne. **A Saint-Astier**, à ce jour, **rien n'a encore été décidé**, à l'exception des secteurs suivant : Jévah haut (impasse des arums à coté de l'aire de co-voiturage), La Mouline (au départ du village chemin de Blanquine au croisement de la route de l'Isle à Vern) et Ferrière (à l'intersection de la rue de la carrière et la route de Fayolle). En **2020**, des réunions en **concertation** avec les **riverains** seront mises en place afin de **débattre** sur la collecte des ordures ménagères.

VILLAGE ASSOCIATIF

Situé dans le bois de **Gimel**, proche de la piscine et du boulodrome, il accueillera le public dès la **rentrée 2019**.



UN NOUVEAU SOL POUR LA SALLE DE DANSE DU CENTRE CULTUREL

Afin d'apporter plus de confort aux 300 **élèves** de l'**école municipale de danse**, un nouveau **sol** a été posé durant la trêve estivale.

Ballerines et chaussons de danse pourront ainsi s'exprimer dans de meilleures conditions.



RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE : STATUE DE SAINT-ASTIER (1)

Comme annoncé lors de nos orientations budgétaires, la **mise en valeur** du **petit patrimoine** ne doit pas être oubliée.

La restauration de la **statue de Saint-Astier** et son socle a été réalisée par la célèbre entreprise **SOCRA** située à Marsac sur l'Isle. Quant au socle, **RMPB** (situé à Saint-Astier) a redonné à la pièce un superbe éclat.

Merci à Monsieur **Sacriste** et son **association** pour leur soutien financier.

MISE EN PLACE DE FILMS SOLAIRES (2)

La mise en place de **films solaires** dans la **salle** de restauration et d'**exposition**, à l'**accueil** et au premier étage du centre culturel La Fabrique, à la **médiathèque** ainsi qu'à la **mairie** est achevée. Cette technique limite les effets de la **chaleur**, la **qualité** d'accueil du **public** et de **travail** pour l'ensemble du **personnel** de l'association **Ciné-Passion** et de la commune sont considérablement améliorés. L'installation de climatiseur ne serait donc pas nécessaire.

LE PETIT-PRÉ, ESPACE FAMILIAL ET DE LOISIRS (3)

Créée en **2014** au pied de la passerelle surplombant l'Isle, la **zone de loisirs du Petit-Pré** n'a eu de cesse de s'améliorer afin d'**accueillir** au mieux les **familles**, les **promeneurs** et aussi le **public** à l'occasion de **festivités**. Après l'installation des **jeux** pour **enfants**, la mise en herbe de la plage, l'implantation d'un **barbecue**, de nouvelles **chaises longues** et **mange-debout**, réalisés par les **services techniques** de la ville, permettent aux visiteurs de se **relaxer** dans un écrin de verdure tout en admirant le point de vue apaisant : **la rivière, le pont, la faune et la flore**.

Nous vous demandons toutefois de rester vigilants et vous rappelons que la **baignade** n'est pas **surveillée** : elle s'effectue donc « **aux risques et périls des usagers** ».

ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXCIDEUIL ET LEYBARDIE

Les travaux d'extension du réseau des **eaux usées** sur les lieux-dit **Excideuil** et **Leybardie** débutent et ont un coût de **534 000 € Hors Taxes**. Le maître d'oeuvre est la société spécialisée **SOCAMA** située à Marsac sur l'Isle.

La 1^{ère} tranche, secteur Excideuil, a commencé à la fin du mois de **juin**. **Dix maisons** sont concernées. La 2^{ème} tranche est prévue en **septembre** et correspond au lieu-dit de **Leybardie**. Sont concernés, le chemin du Levant, la route de la Scie jusqu'en haut du village et la ruelle du Soleil. Les **plans** sont **consultables** en mairie.

Les entreprises **COLAS** (Saint-Astier) et **LAURIERE** (Saint-Front-de-Pradoux) feront les travaux. Le positionnement des **tabourets** sera statué après les **rencontres riverains/entreprises**. Le **raccordement** au réseau collectif doit se faire dans les **2 ans**.





Grâce à vous, tout est possible

